

Stratégie égalité, diversité et inclusion

La présente stratégie s'inscrit dans l'orientation donnée par la Stratégie 2030 de l'Université de Fribourg. Elle a été développée suite à l'accréditation institutionnelle de l'Université de Fribourg de mars 2022. Elle reprend les principaux généraux et les objectifs stratégiques dans le domaine de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion. Ce document est le fruit de réflexions menées par la Commission égalité, diversité et inclusion (EDI). Il est appelé à évoluer dans le temps.

Objectifs

Le présent document vise à proposer une vision stratégique pour l'ensemble de l'institution. Ainsi, il présente les valeurs et principes généraux de l'Université de Fribourg dans les domaines liés à l'égalité, la diversité et l'inclusion. Le périmètre de cette stratégie concerne l'égalité, la diversité et l'inclusion, tel que défini dans les règlements du Service et de la Commission EDI. Cette stratégie s'adresse et concerne la communauté universitaire dans son ensemble. Elle se différencie des plans d'action qui indiquent des objectifs et des mesures concrètes à réaliser sur une période de quatre ans.

Principes généraux et objectifs stratégiques

Principe 1 : L'Université de Fribourg s'engage activement contre toute forme de discrimination et applique une politique de tolérance zéro face à tout acte de discrimination.

L'Université de Fribourg veille à garantir le respect de chaque personne, dans son individualité et son intégrité personnelle, quelles que soient ses caractéristiques visibles et non visibles, notamment sa couleur de peau, son origine ethnique, nationale ou sociale, son identité de genre, son orientation sexuelle, sa religion, son âge, son handicap, Elle offre un espace de vie, d'études et de travail ouvert, respectueux, bienveillant et inclusif à toutes et tous les membres de sa communauté dans lequel chaque personne peut s'épanouir et réaliser son plein potentiel.

Objectif : Mettre en œuvre une politique de tolérance zéro envers toute atteinte à l'intégrité personnelle et toute forme de discrimination.

Principe 2 : L'Université de Fribourg conçoit la diversité de ses membres comme une force et comme faisant partie intégrante de son identité. Une culture inclusive et respectueuse de la diversité est essentielle pour continuer à garantir une grande qualité et l'innovation dans les études, l'enseignement, la recherche et l'administration.

Objectif : Viser une université inclusive et accessible : promouvoir une culture d'égalité, de diversité et d'inclusion vécue pour toute la communauté universitaire.

Principe 3 : L'Université de Fribourg garantit l'égalité en général et l'égalité des genres en particulier.

Objectif : Encourager l'égalité, en particulier les carrières des femmes, afin d'augmenter leur nombre à tous les échelons académiques et administratifs.

Dans le cadre de ces principes généraux, chaque membre de la communauté universitaire est responsable et agit de manière respectueuse.

Version approuvée par le Rectorat le 7 juillet 2025